

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS DE CERTAINS TYPES DE POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE ORIGINAIRES DE MALAISIE

Conformément au règlement (CE) n° 681/2009 du Conseil du 27 juillet 2009 (JOUE L197 du 29/07/2009), le réexamen au titre de "nouvel exportateur" du règlement instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate originaires, entre autres, de Malaisie, est clos.

Le droit antidumping est réinstitué, donnant fin à l'enregistrement de ces produits.

1. Le droit antidumping applicable à "toutes les autres sociétés" en Malaisie est réinstitué pour les importations de polyéthylène téréphtalate avec un coefficient de viscosité égal ou supérieur à 78ml/g, selon la norme ISO 1628-5, relevant du code NC 3907 60 20, originaire de Malaisie, produit et vendu à l'exportation vers la Communauté par Eastman Chemical (Malaysia) SDN.BHD (code additionnel TARIC A898).
2. Le droit antidumping est perçu rétroactivement, avec effet au 6 novembre 2008, sur les importations enregistrées.
3. Les autorités douanières sont invitées à cesser l'enregistrement des importations concernées.
4. Ce règlement entre en vigueur le 30 juillet 2009.